

Le mardi 27 mai 2014, à 9 h 30, les membres du comité syndical se seront réunis sur, première convocation, au siège du SMC et ont pris les dispositions suivantes :

### Compétence générale

**1. Adoption du PV des comités des 11 mars et 13 mai 2014**

**2. Créations des commissions et désignations de leurs membres**

Les commissions suivantes sont créées : Personnel – Finances – Communication - Collecte des ordures ménagères (OM) - Traitement des OM (avec représentation au SMITED) – Déchetteries - Centre de tri - Gestion du parc de matériel - Bâtiments et voirie - Rivières et SPANC.

**3. Election de la Commission d'Appel d'Offres**

Membres titulaires	Membres suppléants
<i>Fabrice ALLARD</i>	<i>Jacques DURAND</i>
<i>Pierre BRACONNEAU</i>	<i>Jean-Louis BARREAU</i>
<i>Claude BALOGE</i>	<i>Eric CATHELINEAU</i>
<i>Jean Michel RENAULT</i>	<i>Christian DUPUIS</i>
<i>Didier JOLLET</i>	<i>Dominique GUIGNARD</i>

**4. Indemnités de fonctions au Président et Vice-présidents**

L'enveloppe globale est reconduite et les taux des indemnités sont inchangés soit :

- Président : 23.50 % de l'indice brut 1015, soit 893.34 € brut par mois.
- Vice-présidents : 3.50 % de l'indice brut 1015, soit 133.05 € brut par mois

**5. Désignation des délégués aux deux ententes du SMC**

Pour l'entente avec la CC du Mellois :

Membres titulaires	Membres suppléants
<i>Régis BILLEROT</i>	<i>Christian RONGEON</i>
<i>Christian RIDOUARD</i>	<i>Christian DUPUIS</i>
<i>Didier JOLLET</i>	<i>Claude BALOGE</i>

Pour l'entente avec la CC de Parthenay-Gâtine :

Membres titulaires	Membres suppléants
<i>Régis BILLEROT</i>	<i>Eric CATHELINEAU</i>
<i>Jean Michel RENAULT</i>	<i>Jean-Louis BARREAU</i>
<i>Gérard SAINT-LAURENT</i>	<i>Claude BALOGE</i>

**6. Désignation des membres du Comité Technique et du CHS**

Le comité syndical décide de signer 3 membres et de conserver la parité numérique avec les représentants du personnel : le Président, Philippe MATHIS et Sylvie VALADE sont désignés titulaires et Eric CATHELINEAU , Dominique GUIGNARD et Yannick MENNEGUERRE, suppléants.

**7. Désignation d'un élu C.N.A.S.**

Sylvie VALADE est désignée.

**8. Délégations d'attributions au Président et au Bureau**

Les délégations sont reconduites à l'identique du mandat précédent.

**9. Questions diverses**

Le prochain Comité syndical est fixé au 24 juin au matin avec une visite des locaux situés au siège du SMC.